

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/12/2025

Présents : M. Bruno CLOCHON, Mme Laura RENNETEAU, M. Marc DUPONT, M. Romain BITARD

Excusées : Mme Paulette MALAVAUD, Mme Annie COEFEUR

Mme Martine HAIDON donne pouvoir à M. Bruno CLOCHON

SECRÉTAIRE : M. Marc DUPONT

Ouverture de la séance à 18h00.

Approbation à l'unanimité des présents du PV du dernier conseil, en date du 23/10/2025.

Désignation de Monsieur Marc Dupont en tant que secrétaire de séance.

- Délibération n° 2025/22 en date du 1^{er} décembre 2025 portant sur l'élection d'un nouvel adjoint :

Suite à la démission de Monsieur Didier VERGNAUD, 1^{er} Adjoint, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Le conseil municipal n'ayant pas perdu le tiers ou plus de ses membres, il n'est pas nécessaire de compléter le conseil municipal (article L258 du code électoral).
- Du fait que nous soyons dans la dernière année du mandat de nouvelles élections ne sont pas prévues (article L2122-8 du CGCT), les élections du maire et de ses adjoints se font au sein du conseil municipal en place.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal 3 possibilités de décision :

- ne pas élire d'Adjoint et la 2^{ème} Adjointe devient 1^{ère} Adjointe d'office
- élire un 1^{er} Adjoint

- élire un 2^{ème} Adjoint, la 2^{ème} Adjointe devenant d'office 1^{ère} Adjointe.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal **vote à l'unanimité** pour la dernière proposition, à savoir, élire un nouveau 2^{ème} Adjoint.

Le résultat des votes à bulletins secrets après déclaration de candidature est : élu 2^{ème} Adjoint, M. Marc DUPONT à **l'unanimité**.

Mme RENNETEAU Laura devient 1^{ère} Adjointe.

Les indemnités des Adjoints restent inchangées – délibération prise le, 10 juillet 2020 -Délib2020/10.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 18h25